

## Avis d'appel d'offres N° 05/2021

La Société Al Buhaira de Développement et d'Investissement «Al Buhaira Invest» (Précédemment la Société de Promotion du Lac de Tunis - SPLT) se propose de lancer un appel d'offres pour la réalisation des travaux de remise en état des infrastructures des lotissements : «Les Jardins du Lac», «La Cité des Pins» et «La Zone Industrielle Kheireddine» de la zone Nord-Est des berges du Lac Nord de Tunis.

Les travaux concernent notamment :

- La réhabilitation, par endroits, de la chaussée et des trottoirs ;
- La reprise de la signalisation verticale et horizontale ;
- Le curage du réseau des eaux pluviales ;
- La réhabilitation du réseau d'éclairage public.

Les Entreprises agréées par le Ministère de l'Équipement de l'Habitat et de l'Infrastructure dans la spécialité Voirie et Réseaux Divers (VRD) catégorie 4 et plus, peuvent retirer le dossier d'Appel d'offres au siège de la Société Al Buhaira Invest, sis à :

**Rue du Lac Rodrigo de Freitas - Les Berges du Lac Nord de Tunis - 1053 Tunis,**

et ce, moyennant le paiement de la somme de 200 dinars tunisien non remboursable.

Les offres doivent, sous peine de nullité, être présentées conformément aux dispositions du cahier des charges afférent au présent Appel d'Offres.

Les offres doivent parvenir, au siège de la Société Al Buhaira Invest, sous plis cachetés et scellés, au nom de Monsieur le Directeur Général, ne portant que la mention « **Ne pas ouvrir / Appel d'offres n° 05/2021 relatif à la réalisation de travaux de remise en état des infrastructures des lotissements dans la zone Nord-Est des berges du Lac Nord de Tunis** ».

La date limite de réception des offres au siège de la société est fixée au **Lundi 12 Juillet 2021 à 13h.00**, le cachet du Bureau d'Ordre de la Société Al Buhaira Invest faisant foi.

La séance d'ouverture des plis est publique. Elle aura lieu, conformément aux conditions prévues par le cahier des charges, le **Mardi 13 Juillet 2021 à 10H00** au siège de la Société Al Buhaira Invest.

Toute offre parvenue après délai et/ou non conforme aux clauses du cahier des charges ne sera pas prise en considération.